

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00533

Numéro SIREN : 897 650 123

Nom ou dénomination : 253 ELEGANCE

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/006565

**253 ELEGANCE**

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 100 €

6 Place Yves du Manoir 66000 Perpignan

RCS PERPIGNAN 897650123

(la « Société »)

---

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

---

**Le 01/04/2023**

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

---

# Décisions

---

## Décision 1

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Président de Omar Saissi, pour cause de démission en date du 01/04/2023.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 2

Les Associés décident de nommer M. JAWAZ SAISSI, résidant 300 Avenue Charles Deperet 66000 Perpignan, France, de nationalité Française, né(e) le 17/12/1990 à PERPIGNAN 66000, en qualité de Président à compter du 01/04/2023.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 3

Les Associés décident de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 4

Il est pris acte par les Associés de la cession de 50 actions pour un montant de 50 euros de la Société détenues par Omar Saissi, ancien Président à l'associé cessionnaire suivant : M. JAWAZ SAISSI, également nommé par la présente Président de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 5

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Directeur Général de JAWAZ SAISSI, pour cause de démission en date du 01/04/2023.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 6

En conséquence du changement de dirigeant objet des décisions ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif aux dirigeants dans les statuts de la Société.

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 7 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

---

**Jawaz Saissi, associé(e)**



**Omar Saissi, associé(e)**



**Omar Saissi, ancien Président et Cédant d'actions de la Société**



**JAWAZ SAISSI, nouveau Président et Associé**



**JAWAZ SAISSI, ancien Directeur Général**

